

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 23.01.2017

L'an deux mil dix-sept, le 23 Janvier à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	LORPHELIN Jacqueline	P	MASSE Stéphane	P
MOREL Aline	E	HELUIN Pascal	P	ADAM Jean-Marie	P
BEAUDOIN Aurélie	A	DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P
CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	E	DELATTRE BUTIN Elodie	E
BARNABE Christian	E	MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	A
FOURNIER Frank	A				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 12.01.2017

Nombre de conseillers

- en exercice : 16

- Présents : 9

- Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LEBLANC

Pouvoirs : - Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à M. Jean-Joseph CARPENTIER  
- Mme Aline MOREL donne pouvoir à M. Etienne DELARUE  
- M. Christian BARNABE donne pouvoir à M. Jean-Marie ADAM

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04.01.2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04.01.2017.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en y incluant les points suivants :

- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - Communauté de Communes Terroir de Caux ;

- Financement des tranches de travaux réalisés par le biais du SDE 76 pour la Rue de l'église, la Rue du Tilleul et l'Impasse de la Fontaine - Prêt Crédit Agricole,

- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

## - Communications du Maire

1) Mission Locale Rurale du Talou : Invitation aux comités locaux d'attribution du fonds d'aide aux jeunes de l'année 2017.

2) SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Terroir de Caux : l'enquête publique aura lieu du 13.03.2017 au 14.04.2017. Une permanence se fera à la Mairie de Bacqueville en Caux le Mercredi 29.03.2017 de 14h à 17h.

3) Courrier d'un habitant : demande l'installation d'un container de tri sélectif auprès d'un magasin d'alimentation. Cette demande sera transmise à la Communauté de Commune Terroir de Caux.

4) Ecole de Belmesnil : Madame la Directrice de l'école Primaire demande la possibilité d'utiliser la Salle des fêtes de Bacqueville en Caux afin d'y organiser un loto au profit de la coopérative scolaire. Le Conseil Municipal accepte de mettre la salle des fêtes à disposition de l'école primaire de Belmesnil en fonction de la disponibilité de la salle et en contre partie du versement de la somme de 64 €. Il demande à être informé des dates de réservation pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

5) Département - Festival Pierres en Lumière 2017 : le principe de l'opération est de mettre en lumière des éléments du patrimoine de la commune comme les églises, la mairie, le centre bourg...à destination du public. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 01.03.2017. Le Conseil Municipal charge la Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture » de ce dossier.

6) ABAC : le remboursement de la carrière est arrivé à son terme et Monsieur le Président et les membres de l'ABAC souhaitent rencontrer Monsieur le Maire afin de rédiger une convention pour la gestion de cette carrière. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Voiries, Cimetières » de ce dossier.

7) Courrier de M. Nicolas WALLE : dans le cadre de sa future activité professionnelle en tant que mécanicien à domicile ou sur le lieu de travail, M. WALLE demande l'autorisation de stationner son camion et le véhicule de son client sur la Place du Général de Gaulle. Le Conseil Municipal ne donne pas son accord.

8) Free Mobile - Déploiement du réseau Free Mobile sur la commune : demande l'autorisation d'installer une antenne sur le château d'eau. Le Conseil Municipal charge la Commission « Eau - Assainissement - Urbanisme » de ce dossier.

9) Théâtre de Guignol : demande la possibilité de présenter leur spectacle dans une salle communale pouvant accueillir 60 personnes ou plus pendant les vacances de Février 2017. Il demande la gratuité de la salle et s'engage à reverser 10% de leur recette au CCAS. Le Conseil Municipal donne son accord.

10) Société des Courses de Dieppe : proposition d'inscription du Prix de la Ville de Bacqueville en Caux au programme des courses de 2017, moyennant une participation de 550 € de la commune. La Société des Courses donnera ensuite 50 entrées gratuites pour les Bacquevillais. Le Conseil Municipal donne son accord.

11) Bilan de la Tempête du 12.01.2017 : aujourd'hui la bibliothèque est fermée au public car la cheminée de la maison de Mme SALARD est dangereuse (passage de l'expert prévu à la fin du mois, le devis du couvreur est fait). Le Conseil Municipal propose l'installation d'un tunnel de protection pour permettre l'ouverture de la bibliothèque au public en attendant le passage de l'expert et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de notre assureur afin d'essayer de faire accélérer les choses. Le toit du local technique s'est envolé, un arbre est tombé dans la cour de la bibliothèque et le coq de l'église de Bacqueville s'est envolé et a endommagé la toiture. Les équipes techniques sont intervenues Rue aux Loups afin de dégager un arbre.

12) Association « Les Amis d'Albert Jean » - Maison de retraite de Luneray : invitation à l'assemblée générale le 27.01.2017 à 18h30. Mr Jean-Marie ADAM se rendra à cette réunion.

#### **- EPIFAJ - Cautionnement Emprunt réaménagé - Construction du Foyer de vie**

Lors de la construction du foyer de vie d'EPIFAJ, la commune s'était portée garante à hauteur de 40 % de l'emprunt contracté par EPIFAJ auprès de la Caisse des dépôts. EPIFAJ a renégocié cet emprunt. Suite à cette négociation, la commune décide de réitérer sa garantie concernant cet emprunt.

#### **- Communauté de Communes - CLET - Approbation du transfert de charges 2016**

Présentation du tableau transfert de charges 2016 émanant de la CCSV. Le Conseil Municipal doit valider l'intégralité de ce tableau.

Pour Bacqueville en Caux :	- transfert de charges Vienne :	2 953.34 €
	- transfert de charges Voiries :	4 237.11 €
	- Total :	<b>7 190.45 €</b>

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le transfert de charges 2016 pour le montant indiqué ci-dessus.

## - Commission « Liste électorale »

La Commission s'est réunie le 09.01.2017 afin d'examiner les inscriptions et radiations intervenues depuis le 01.03.2016.

Bureaux de vote	Inscrits au 01.03.2016	Inscrits du 01.03.2016 au 10.01.2017	Radiés du 01.03.2016 au 10.01.2017	Inscrits au 10.01.2017
Bacqueville en Caux	980	87	31	1036
Pierreville	393	25	5	413
Total Général	1373	112	36	1449

Prochaines réunions de la commission :

- Mercredi 01.02.2017 : Examen des inscriptions d'office des jeunes ayant 18 ans entre le 01.03 et le 22.04.2017
- Mardi 28.02.2017 : Tableau des rectifications opérées sur la liste électorale
- Vendredi 31.03.2017 : Examen des inscriptions d'office des jeunes ayant 18 ans entre le 23.04 et le 10.06.2017
- Mardi 18.04.2017 : Tableau des 5 jours pour les élections présidentielles
- Mardi 06.06.2017 : Tableau des 5 jours pour les élections législatives

## - Commission « Travaux - Bâtiments »

1) Travaux à réaliser à la Gendarmerie : les travaux suivants seront réalisés par les agents communaux : changement des caches moineaux, modification de l'emplacement des extincteurs, remise en peinture, installation d'une fenêtre dans la salle de pause, changement des WC, rebouchage des trous dans la cour, démoussage de la toiture, changement de l'éclairage dans le couloir, changement de la porte de garage et gestion de l'évacuation des eaux (2018), nettoyage du carrelage, changement des radiateurs, réglage de la barrière. Des devis seront demandés pour le changement de la porte de service. Le SDE 76 sera interrogé pour résoudre le problème d'éclairage ainsi que Sodineuf car les lampadaires datent de la création de la Résidence les Lilas et la question est de savoir s'ils sont la propriété de la commune ou de Sodineuf.

2) Eglise de Pierreville : un devis a été transmis pour le changement des gouttières par l'entreprise DELAMOTTE. Le Conseil Municipal charge la commission d'interroger d'autres entreprises et de se renseigner sur une éventuelle subvention au titre de la DETR (Etat).

3) Menuiseries du Haras : un devis avait été demandé à Point P pour le changement de la baie vitrée du logement occupé par Mme LEGALL. Afin de préserver l'harmonie entre les deux logements du haras, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

4) Dossier Ad'ap de la Mairie : suite à la réception des devis de l'entreprise Acticap d'un montant de 10 993.26 € TTC pour la fourniture de la signalétique pour le cimetière et l'église de Bacqueville en Caux, l'association Adap'té propose un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 450 € HT. Considérant la somme devant être engagée, le Conseil Municipal valide ce devis.

5) SOCOTEC : devis pour le diagnostic Sécurité Incendie des locaux de la Mairie. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

6) Plancher des archives de la Salle des Fêtes : Bureau Veritas et APAVE ont adressé un devis et la commission est en attente d'un 3<sup>ème</sup> devis de l'entreprise SOCOTEC. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

7) Mairie - « Local Aquarium » : l'entreprise ANGER a adressé un devis d'un montant de 1 880.40 € TTC pour le changement des menuiseries en aluminium. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

## - Commission « Travaux - Voiries, Cimetières »

1) Règlement des cimetières : lors de la réunion de conseil du 12.12.2016, il avait été décidé que la réservation d'un emplacement sans implantation sous un mois d'un caveau ou d'un monument serait impossible. Après avoir interrogé différents services, cette décision n'est pas conforme à la réglementation des cimetières. La solution serait d'interdire par délibération la vente de concession d'avance, seules les personnes décédées pourront bénéficier d'une concession. Monsieur le Maire charge la commission de ce dossier.

2) Voirie Impasse Saint Blimont : le grave d'Ecosse fourni par l'entreprise POTEL a été posé par les agents communaux.

3) Route Neuve - Rue du Haras : la Commission propose au Conseil Municipal de prendre contact avec l'ATD76 afin d'établir le cahier des charges pour la réfection des deux rue. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## - Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme »

1) Réhabilitation du réseau d'assainissement et de la voirie de la Rue du Varvot : M. FERON, Cad'en (Assistant à Maitrise d'ouvrage) expose :

La Commune de Bacqueville en Caux a engagé les travaux de reconstruction de la station d'épuration du bourg sur une base de 2.300 équivalents habitants. Les travaux étant en cours de finalisation, il a été décidé de compléter l'opération par une réfection des voiries d'accès aux ouvrages (rue Varvot).

Dans ce cadre, une inspection télévisée des réseaux existants a été réalisée préalablement par la société Halbourg. Celle-ci montre que l'état de ces réseaux est dégradé et qu'au préalable d'une réfection de la voirie, leur réhabilitation doit être envisagée ainsi qu'une reprise des branchements existants. Cette opération serait en outre éligible aux financements de l'Agence de l'Eau sous réserve du respect des prescriptions de la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

Dans ce cadre, et au vu du montant estimatif de travaux de 107.292 € HT établi par la maîtrise d'œuvre assurée par le BET SOGETI INGENIERIE, la commune doit lancer en procédure adaptée avec possibilité de négociation une consultation pour retenir la ou les sociétés qui en assureront la réalisation.

Afin d'engager au plus vite l'opération et les demandes de subventions, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec la ou les société(s) qui sera (seront) désignée (s) comme le(s) mieux disante(s) à l'issue de l'analyse des offres.

### **VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE Maire,**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'engager le projet de réfection des voiries et des réseaux de la rue Varvot,

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Maire pour la procédure de consultation des entreprises,

- **DECIDE** que l'opération sera réalisée sous charte qualité des réseaux d'assainissement,

- **DIT** que ces montants sont inscrits au budget de l'année 2017,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant à hauteur de 150.000 € HT, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine Maritime, de la DETR et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération,

## 2) Station d'Épuration :

- Dans le cadre de la pollution ponctuelle du réseau, une sonde doit être posée. En complément, des prélèvements sont effectués et le Département propose d'assurer le suivi de ces prélèvements à raison de 98.75 € HT par intervention (une remise de 50% est faite par le Département). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition du Département.

- Une des  pompes  permettant aux effluents de remonter est HS du fait de la présence de sable dans le réseau, fait anormal. La question de la prise en charge de ce changement se pose même si les équipements sont garantis 2 ans et que SOGEA devra dans un premier temps se retourner vers son fournisseur. La commission reviendra vers le Conseil Municipal pour ce point.

- une plaquette présentant les différentes étapes de traitement de la STEP a été adressée aux membres de la commission par Mme TORRALBA, Sogeti.

- Diagnostic du réseau d'assainissement : le bureau d'étude SETEGUE a réalisé ce diagnostic de 2006 à 2008. Depuis un arrêté de juillet 2015, il doit être refait tous les 10 ans. Ce diagnostic permet d'identifier les eaux claires parasites permanentes et les eaux claires météoriques. Le coût estimé est à minima de 50 000 €. Il permettrait notamment de pouvoir si ce n'est supprimer le sable dans le réseau, tout au moins le diminuer, ce qui solutionnerait ainsi le problème d'usure prématuré des pompes. M. FERON, Cad'en, dépose ce jour une proposition d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour ce dossier. Le Conseil Municipal charge la Commission d'étudier cette offre.

## - Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture »

1) Bilan du Marché de Noël 2016 : 42 exposants dont 10 associations étaient présents, ce qui représente 630 € de recettes. Les dépenses sont les suivantes : 100 € pour l'animation faite par M. SAFFRAY, 1 140 € pour la location des chapiteaux, 250 € pour la location des chauffages, 250 € pour l'animation faite par M. LERCIER et 84.28 € pour la confection du vin chaud et l'intervention du Père Noël. M. Jean-Joseph CARPENTIER adresse ses remerciements aux membres de la commission, aux membres du Conseil Municipal et aux employés communaux.

## 2) Dates des Manifestations 2017 :

<b>Février</b>	28.02 : camion d'outillage de 15h30 à 18h
<b>Mai</b>	02.05 : camion d'outillage de 15h30 à 18h
	08.05 : foire agricole de 9h à 14h
	27.05 : fête des voisins (Union Commerciale)
<b>Juin</b>	10.06 : fête de la musique (Union Commerciale)
<b>Juillet</b>	04.07 : camion d'outillage de 15h30 à 18h
	13.07 : concours de pétanque, marché fermier (Comité des fêtes), retraite aux flambeaux (Comité des fêtes), buvette et restauration (Comité des fêtes et Team Auto Poursuite) et Feu d'artifice.
<b>Octobre</b>	03 et 04.10 : Cirque
<b>Novembre</b>	01 au 12.11 : Fête foraine
<b>Décembre</b>	09 et 10.12 : vente échange (Comité des fêtes)
	09.12 : marché de Noël

## - Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - Communauté de Communes Terroir de Caux

Lors de la prise d'instruction au 01.07.2015, la commune avait délibéré concernant le territoire de la Communauté de Communes Saône et Vienne. Aujourd'hui, celle-ci n'existant plus, notre délibération est caduque. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes membres de la Communauté de Communes Terroir de Caux, qui souhaiteraient conventionner avec la commune de Bacqueville en Caux dans la limite de la charge de travail pouvant être supportée par l'agent en charge de l'instruction.

## **- Financement des tranches de travaux réalisés par le biais du SDE 76 pour la Rue de l'église, la Rue du Tilleul et l'Impasse de la Fontaine - Prêt Crédit Agricole**

Une délibération avait été prise en septembre 2016. Mais le taux a changé et une nouvelle délibération doit être prise : le taux passe de 0.75% à 0.81% et l'annuité de 16 577.61 € à 16 626.52 €. Le Conseil Municipal décide de prendre cette nouvelle délibération en fonction des taux et montant ci-dessus.

## **- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage »**

La commission se réunira prochainement afin que Mme BEAUPERE présente le devis concernant l'achat de plants pour l'élaboration des massifs de la commune.

## **- Questions diverses**

1) Une réunion de travail sera programmée entre M. MASSE, Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme », M. Jean-Marie ADAM, Commission « Finances » et Mme GAILLON afin de travailler sur le dossier de taxation des terrains constructibles.

2) Réunion Toutes Commissions le 06.02.2017 à 20h

3) M. Jean-Marie ADAM, Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet » :

### **- Site internet :**

Il est pratiquement terminé. Il ne reste plus que trois pages à compléter :

- L'histoire de Bacqueville.

- Le plan de Bacqueville, avec situation des sites spécifiques (mairie, église, gendarmerie, professions médicales, pompiers...).

- Séjourner à Bacqueville (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, restaurants) ou lien avec sites spécifiques.

S'il y a des oublis ou des corrections à apporter à ce qui a été fait, la commission compte sur le Conseil Municipal pour en faire part. Au 16 Janvier 2017, soit environ un mois après son ouverture, le site avait reçu 470 visites. Toutefois, malgré l'information faite par l'intermédiaire du bulletin municipal de Janvier 2017, peu d'associations, de commerçants ou autres ont demandé la diffusion d'informations (projets ou comptes rendus de manifestations) ou apporté des précisions à ce que nous avons enregistré les concernant.

### **- Bulletin municipal :**

Le dernier numéro a vu sa présentation évoluer (photo de la mairie en arrière-plan de chaque page, suppression du bandeau jaune et bleu, police différente). La Commission interroge le Conseil Municipal concernant cette nouveauté. Le Conseil Municipal décide de conserver cette version.

### **- Finances :**

Rappel aux responsables de commissions : transmettre à Mme Corinne GRENIER le document remis le 02.01.2017 concernant le recensement des besoins en matière budgétaire pour 2017 (Retour souhaité pour le 31.01.2017).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.